

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 07 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept septembre à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe GEISEL, Maire.

Etaient présents : : GEISEL Christophe, CHARLES Maxime, BOUVARD Emilie, HASSOUX Laurent, BOONE Emilie, NOISETTE Loïc, BENIER David, BROUTCHOUX Anne, RUS Lucas, VANTILLARD Karine,

Excusés : DELATTRE Valérie donne procuration à Christophe GEISEL,

Absents :

Secrétaire : VANTILLARD Karine

Date de la convocation : 31/08/2026

Le compte-rendu de la séance du 29 juin 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.

ONF - VENTE DE BOIS TARIFS

Le Maire informe le Conseil Municipal que le SGC de Toul demande que la délibération n° 2025-27 du 03.11.2025 soit modifiée, dans le sens où une taxe d'affouage ne se calcule pas au nombre de stères. Il ne doit pas y avoir de cubage car le montant est forfaitaire.

Du fait que les parts de bois faites en 2026 par les habitants de la commune ont été mesurées et facturées au stère, il y a lieu de modifier la délibération 2025-027 du 03.11.2025 dans ce sens : les termes "Affouages" sont remplacés par "Coupes de bois".

Adoptée à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Dans le cadre de sa politique de cohésion et des actions pour la jeunesse, le Maire expose au Conseil municipal la volonté de favoriser l'apprentissage de la citoyenneté locale, de l'écoute et de la participation active des jeunes administrés à la vie de la commune.

Il est proposé de créer une instance consultative dénommée Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Cette instance sera accompagnée par Monsieur GEISEL Christophe, Maire et de

- Karine VANTILLARD, 2^{ème} Adjointe
- Emilie BOUVARD, Conseillère municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création d'un Conseil Municipal des Jeunes,
- **APPROUVE** la charte de fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes,

- **AUTORISE** la mise en œuvre de l'organisation de cette nouvelle instance et des modalités de participation des conseillers enfants à la vie locale.

Adoptée à 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

INFOS ET POINTS DIVERS

Les points suivants ont été abordés :

Implication des conseillers dans leur quartier

Illuminations

Distributeur automatique de pains

Aire de jeux

Adhésion au SIGF (Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière du Geai)

Demande prêt salle pour formation canine

Agenda fixation date prochain Conseil Municipal : 05 octobre 2026 à 20h00.

Le conseil municipal est clôturé à 22 h 00.